

Réunion du conseil municipal du 8 décembre 2008

COMPTE RENDU

Présents : ANDURAND Fabienne, ANGE Thierry, BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, ISSOLAN Dominique, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SAUVAGNAC Pierrette.

Absents / Excusés : / BABA Mariline, SABATIE Jean-Claude,

Secrétaire de séance : Michel RATIE

La séance débute à 21 h 10.

1° - Transmission dématérialisée des actes

Il est décidé de signer une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et avec la Préfecture de Tarn-et-Garonne pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

2° - Gestion de la salle des fêtes

Le tarif de la location de la salle des fêtes reste inchangé. Est modifiée la partie concernant le chauffage : le compteur sera relevé à la remise puis à la restitution des clés pour chaque location ; Il sera facturé la consommation électrique selon le tarif suivant :

0.10 € en heure creuse

0.65 € en heure pleine (tarif EJP).

3° - Assurance de la collectivité

Après comparaison des différents tarifs, il est décidé de confier l'assurance de la collectivité à la SMACL, à condition de trouver un interlocuteur local et / ou satisfaisant.

4° - Cimetière

Il est décidé de demander des devis à différents prestataires. Le libellé des devis est défini. Il faut se renseigner sur la possibilité de subvention pour ces travaux et l'édification d'un colombarium.

5° Projet d'équipements publics

5 – 1 La promesse de vente du terrain MOLINARI a été signée par les vendeurs. Il y a un délai d'attente d'environ deux mois, lié au fait que la SAFER pourrait exercer son droit de préemption.

5 – 2 Les travaux de nettoyage de ce terrain pourraient être réalisés par l'association CITRUS dans le cadre des chantiers internationaux.

5 – 3 sur le terrain acheté à l'indivision LAFON, on peut prévoir une terrasse paysagère, avec dissimulation des containers, construction d'un local technique. Il est envisagé de construire un monument aux morts.

5 – 4 La SEMATEG est retenue pour la convention de mandat.

6° - Décision modificative du budget

Il est décidé de procéder à un virement de crédit pour couvrir les frais d'études du projet d'équipements publics.

7° - Projet de carte communale

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'élaboration d'une carte communale. Certaines personnes souhaitent avoir des éléments supplémentaires comme le coût réel de cette opération et le montant des subventions pouvant être accordées.

Sur 9 présents + 1 procuration, soient 10 voix :

Abstention	4
Pour	5
Contre	0

M. ISSOLAN ne se prononce pas.

8° - Questions diverses

8-1 – Un compte-rendu succinct est fait des différentes réunions hors commune.

8-2 – Auvent de la salle des fêtes : il est projeté de peindre les parties boisées de l'auvent. Le choix de la couleur se fera en comité, à partir d'un nuancier.

8-3 – Eglise communale : il est prévu de restaurer l'intérieur de l'église. Des devis seront demandés pour les peintures.

8-4 – Lutte contre l'habitat indigne : M. CRAÏS donne lecture du courrier adressé par la Préfecture. La commune n'est pas concernée pour le moment.

8-5 – Bulletin municipal 2008 : le découpage des secteurs de distribution sera déterminé lors de la reliure qui sera réalisée un mardi matin.

8-6 – Cérémonie des vœux : dimanche 4 janvier 2009 à midi.

8-7 – Lotissement Garric Gros : la convention avec le conseil Général concernant l'étude de faisabilité du lotissement est annulée, le projet de lotissement ayant été abandonné.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 00 h 20.